

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Concubinage et ordre social

Dans les années soixante, on commença à voir des couples qui vivaient maritalement sans être mariés. Ils s'inscrivaient dans une tendance générale de rejet des institutions, en particulier de la famille, de l'Eglise et de l'armée, et manifestaient ainsi leur liberté d'esprit face à leurs parents et à la société. Non sans cynisme, certains d'entre eux jugeaient utile d'expérimenter la vie à deux avant de s'engager définitivement. D'autres encore, et pas seulement des jeunes, voyaient dans l'union libre et l'imposition séparée une manière d'échapper partiellement à la progressivité de l'impôt. La prospérité générale d'un côté et la pilule anticonceptionnelle de l'autre facilitèrent les choses.

Au fil du temps, le concubinage s'est, si l'on ose dire, institutionnalisé, lors même qu'il reste en marge de l'institution. Son aspect contestataire a largement disparu. On n'entre plus

en concubinage pour se distinguer de ses parents, mais pour faire comme eux. Les concubins ne prouvent plus leur originalité, mais leur conformité.

Ce n'est plus forcément un état provisoire. Contrairement à ce qui se passait il y a encore vingt ans, où les concubins se mariaient à l'arrivée du premier enfant, les nouveaux parents ne jugent plus nécessaire d'officialiser leur situation en passant devant l'officier d'état civil et le pasteur.

Le concubinage apparaît aujourd'hui moins comme un anti-mariage que comme un mariage *light*. Sans prendre d'engagement formel, les concubins entrent implicitement dans un moule, nous dirions presque «traditionnel», qui établit un lien relativement stable de fidélité et d'assistance réciproque. Ce lien, dépourvu de tout engagement religieux public et définitif, privé aussi du renfort de l'institution – parfois déterminant en temps de crise –, est certes plus rudi-

mentaire et fragile que le mariage au sens plein du terme. On peut néanmoins affirmer qu'en une quarantaine d'années, l'esprit du mariage a, au moins partiellement, réinvesti le concubinage. D'ailleurs, la rupture d'un concubinage apparaît aussi lourde de conséquences affectives, morales et sociales, sinon juridiques, qu'un divorce.

Par rapport aux rencontres sans lendemain et au butinage sexuel, le concubinage tel qu'il est répandu aujourd'hui dans toutes les couches de la population représente un élément d'ordre ou, disons, de moindre désordre social. L'Etat peut-il durablement ne pas s'en préoccuper?

Il y a six ans, le conseiller aux Etats Gutzwiller déposait une motion demandant d'assouplir le droit des successions pour tenir compte de l'évolution de la famille. Elle prévoyait notamment la mise sur pied d'égalité, en cette matière, des concubins, des partenaires enregistrés et des conjoints mariés. Le Parlement a refusé cet aspect de la motion et l'a transmise modifiée au Conseil fédéral.

Le projet de celui-ci prévoit principalement une modification des parts réservataires – c'est-à-dire des parts d'héritage qui reviennent de droit au conjoint, aux parents et aux descendants du défunt – et la création d'un «legs d'entretien» au bénéfice du concubin survivant.

Le Conseil fédéral propose de réduire ces réserves, de les supprimer même en ce qui concerne les parents. La réduction de ses obligations familiales donnerait au testateur une plus grande liberté de léguer ce qui lui plaît à qui il lui plaît, et notamment à son concubin.

En ce qui concerne le legs d'entretien, le Conseil fédéral juge que l'absence de règles de protection du

concubin survivant peut engendrer des situations choquantes. Certes. On pense à celui des deux concubins qui a abandonné son travail pour éduquer les enfants et se trouve brusquement sans rien. Néanmoins, il ne sera pas facile de déterminer la réalité plus ou moins profonde et vécue du concubinage, quand il a commencé et s'il a duré jusqu'au décès. On en revient toujours là: peut-on attribuer des effets juridiques contraignants à une réalité qui se définit par son absence de statut juridique? La loi que le législatif fédéral est appelé à fabriquer risque fort d'être bâtie sur le sable.

A distance, on constate l'existence de deux mouvements simultanés et de sens inverse. En même temps que le concubinage tend à gagner en reconnaissance officielle et en réalité juridique, le mariage perd les caractéristiques qui le distinguent du non-mariage. On a supprimé le chef de famille, on a placé sur pied d'égalité l'enfant né dans le mariage et celui qu'on qualifiait autrefois d'illicégitime, on a mis fin à l'obligation pour la famille de prendre le nom et le lieu d'origine du mari. En d'autres termes, et on le voit bien avec la modification proposée du régime des réserves, le caractère communautaire du mariage perd du terrain au profit des droits individuels des conjoints.

Le mariage va vers le désordre et le concubinage vers l'ordre. Ils se rapprochent. Vont-ils se joindre? Il est possible qu'on se dirige vers une évolution du partenariat enregistré, réservé pour l'heure aux couples de même sexe, et qui, à l'image du «pacs» français, serait désormais ouvert à tous. Cela ne réglera pas le cas des concubins qui ne voudront ni du mariage, ni du pacs, ni même d'un contrat privé de concubinage, échappant ainsi tout à la fois aux contraintes du droit et à ses bienfaits.

Olivier Delacrétaz

Une fuite au Conseil fédéral

Le *Blick* a récemment fait ses choux gras du prétendu «Parmelins Bauland-Skandal», «scandale des terrains à bâtir de Parmelin». *La Nation* fera les siens d'un scandale bien plus grave: celui de la trahison du secret des débats du Conseil fédéral.

Le *Blick* prétend avoir eu accès au rapport de minorité formulé par le nouveau conseiller fédéral en séance. Ce rapport cherchait à inciter le Conseil fédéral à revenir en arrière sur la décision du Tribunal fédéral d'assu- rer aux agriculteurs une exonération fiscale en cas de revente d'une parcelle de zone à bâtir utilisée comme terrain de labour. Sous la plume de Jean-Michel Henny, *La Nation* n° 1994 du 30 mai 2014 en avait parlé.

Les journalistes alémaniques accusent le ministre de la défense d'avoir cherché à favoriser son frère. Comme des centaines (des milliers?) d'autres agriculteurs suisses, celui-ci est concerné par ce très brutal revirement de jurisprudence du TF que Guy Parmelin essaie de corriger déjà depuis sa députation au national. M. Parmelin s'est vu contraint de tenir une conférence de presse vendredi de l'Ascension pour s'expliquer. Il s'en est bien sorti, mais est apparu en position de faiblesse. La presse ergotera sans doute encore quelques semaines pour savoir s'il a commis une faute ou une maladresse politique. Soit.

Le Conseil fédéral est une autorité collégiale. A ce titre une solidarité

lie les membres du gouvernement. Ils se doivent d'assumer les décisions du collège. Il en découle une obligation de conserver secrets les débats du Conseil. Si le Conseil fédéral siège à huis-clos (art. 21 de la loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration), ce n'est pas pour rien.

Le *Blick* le reconnaît lui-même: le document de la taille d'une feuille A4 auquel il a eu accès est confidentiel. Le mot, tout comme son équivalent allemand de *vertraulich*, insiste sur la confiance (*das Vertrauen*) qui doit lier les détenteurs d'un secret. Ils sont les *confidants* d'une information, du latin *cum* (ensemble, avec) et *fides*. Ce dernier mot, traduit par «confiance» ou «foi», avait chez les Romains une portée encore supérieure. La *fides* est une vertu à la fois politique, individuelle et religieuse. Le magistrat romain ne s'y tenant pas s'exposait au déshonneur. Le citoyen perdant dans un procès civil pour avoir manqué de *fides* se voyait déclaré infâme. Il ne pouvait alors plus prétendre à une quelconque élection politique ou nomination militaire.

Les séances du Conseil fédéral réunissent huit personnes: les conseillers fédéraux et le chancelier. La question est de savoir lequel d'entre eux mérite d'être banni de la Cité, éventuellement vendu comme esclave, pour violation du secret des débats?

Félicien Monnier

Votations fédérales du 5 juin:

Initiative populaire «En faveur du service public»	NON
Initiative populaire «Pour un revenu de base inconditionnel» (RBI)	NON
Initiative populaire «Pour un financement équitable des transports» («Vache à lait»)	OUI
Modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)	NON
Modification de la loi fédérale sur l'asile (LAsi)	NON

RBI: gourous et marchands de tapis

La Nation a déjà écrit ce qu'il faut penser de la surréaliste initiative réclamant un *revenu de base inconditionnel* (RBI) pour toute la population¹. Et si on parlait un peu de ceux qui font la promotion de cette géniale idée?

Les militants pro-RBI sont des gens surprenants. On ne sait pas combien ils sont, mais ils réussissent à être partout, en particulier sur internet où ils mènent une activité frénétique. Ils y multiplient les pages dédiées à leur credo, mais se servent aussi habilement des outils de veille afin de repérer chaque site, chaque réseau social, chaque forum où d'autres parlent de leur idée – ou pourraient en parler. Dès qu'une telle cible est découverte, ils se précipitent en masse, tel un nuage de sauterelles, et noient la page sous le nombre de leurs interventions. Sur Facebook, le phénomène est frappant : ils s'incrudent dans la discussion en cours pour y créer leur propre dialogue, s'interpelant, plaisantant, simulant une conversation normale, mais selon un scénario qui, à force, apparaît bien organisé et assez répétitif.

A dix, ils réussissent à faire croire qu'ils sont cent. Il est possible que certains d'entre eux se manifestent sous plusieurs identités. Chacun semble jouer un rôle. L'un prend un air faussement naïf et déclare: «Je

me demande quels peuvent être les arguments des opposants...» Un autre enchaîne sur un ton surpris et irrité: «J'y crois pas! Les opposants n'ont pas lu nos explications!» Et hop, il ajoute un lien vers le site du «oui». Vient ensuite un défenseur des prolétaires accablés par un monde du travail cruel et sans pitié: la Suisse est dépeinte comme un mélange de Pyongyang et de Boulogne-Billancourt, où des cohortes d'esclaves affamés triment à des cadences infernales, ployant sous les bottes de patrons gras et méprisants (avec cigare et haut-de-forme, sans doute). Après un intermède joué par quelques esprits simples – dont les interventions ne dépassent pas l'onomatopée ou le borborygme, au mieux la demi-phrase dépourvue de sens –, on voit arriver les *vieux sages* (ou les *jeunes visionnaires*, c'est selon) qui expliquent avec une tranquillité assurée qu'un RBI coûtant 200 milliards de francs est parfaitement finançable et que cela a été démontré par d'illustres économistes; ils jugent sévèrement les opposants, *incapables d'imaginer le monde de demain où le travail rémunéré n'existera plus* (pas besoin d'argumenter, c'est évident). Enfin, pour les sceptiques, on sort le traditionnel *repenti-raisonnable*: «Moi non plus je n'y croyais pas, mais j'y ai longuement réfléchi et finalement je me suis dit que ça

pouvait marcher!» Ce modèle de témoignage gentillet est obligatoirement «placé» au moins une fois dans chaque conversation.

Dans cette mise en scène burlesque, toute tentative de dialogue tourne court; chaque avis critique envers l'initiative est accueilli par un concert de rires nerveux et de moqueries.

Les contre-vérités les plus crasses sont assénées sans sourciller. Peu importe ce qui est vrai ou non: l'essentiel est de répéter ces rôles et ces répliques un tel nombre de fois qu'on va forcément – *statistiquement* – finir par tomber sur une poignée d'esprits crédules qui se laisseront impressionner... et deviendront eux-mêmes des prescripteurs du revenu universel. La tactique fait penser à celle des sectes, ou des marchands de tapis: on enfume ses interlocuteurs, on les noie sous un flot de paroles étudiées pour susciter des sentiments agréables. Le discours est douxceux, il caresse dans le sens du poil, se transforme au gré de ce que le client veut entendre. *Vous rêvez d'être riche? Le RBI vous donnera les moyens de réaliser vos rêves! Vous êtes fatigués après une journée de travail? Le RBI va vous décharger de tous vos fardeaux! Vous vous révoltez contre les injustices? Le RBI va créer un monde plus juste! Vous êtes un jeune entrepreneur? Le RBI va vous permettre de lancer*

votre entreprise! Vous êtes un esprit libéral? Ça tombe bien, le RBI est «une idée hyper-libérale, avec moins d'Etat et une responsabilisation individuelle». Ne riez pas: cette dernière phrase est authentique; quelqu'un a osé l'écrire!

Pour assurer cette présence permanente sur internet, les militants pro-RBI semblent disposer de beaucoup de temps libre (sauf lors du pont de l'Ascension, où leurs répliques étaient un peu clairsemées!). Sans doute ont-ils aussi quelques moyens financiers (souvenez-vous des 400'000 francs déversés en pièces de 5 centimes sur la place fédérale). Leurs certitudes sans failles et l'exaltation avec laquelle ils le récitent font penser à une communauté d'illuminés. Mais les tactiques qu'ils déploient évoquent plutôt une médiocre campagne de marketing: on vous raconte n'importe quoi pour vous vendre une camelote qui ne sert strictement à rien et qui va vous coûter les yeux de la tête, mais le vendeur y met tant de zèle et de pression que, si vous êtes un tant soit peu influençable, vous finissez par craquer et par acheter. Avant de le regretter...

P.-G. Bieri

¹ Olivier Delacrétaz, «Entre le café du commerce et le paradis», *La Nation* n° 2043 du 29 avril 2016.

Les 100 ans de l'Association du costume vaudois

L'Association cantonale du costume vaudois (ACCV) fête cette année son centenaire. C'est en effet le 1^{er} août 1916, en pleine Première guerre mondiale, qu'était fondée, sous l'impulsion de Mme Widmer-Cuttat et de quelques autres dames, ce qui s'appelait d'abord l'Association des Vaudoises. Un de leurs buts était de remettre en valeur le port du costume vaudois traditionnel, tombé dans l'oubli au cours du XIX^e siècle. Au début, ces Vaudoises s'attachèrent aussi à remplir un rôle social consacré à l'aide aux blessés de guerre, aux réfugiés et aux soldats. En 1926, l'association participa à la fondation de la Fédération nationale des costumes suisses (FNCS) tout en intégrant peu à peu chants et danses à ses activités philanthropiques.

Le spectacle

Cent ans plus tard, l'ACCV est toujours présente et s'appête à commémorer à trois reprises (voir les dates

et lieux ci-dessous) cet anniversaire en présentant un spectacle théâtral et musical inédit intitulé *Chapeau, le costume!*.

Le texte, entre réalité et légende, passé, présent et futur, a été écrit par trois membres de l'ACCV et veut conter de façon divertissante l'histoire de ce mouvement, tout en mettant en valeur le costume lui-même, ou plutôt les costumes, puisque, contrairement à ce qu'on croit d'habitude, il existe plusieurs types de costumes traditionnels vaudois. Le spectacle intègre des danses pour adultes et pour enfants, ainsi qu'un chœur fort d'une soixantaine de chanteurs provenant essentiellement des sections de Morges (Les Mouettes), de Villars-Mendraz (La Sittelle) et de Palézieux (Lè Maientzettè), auxquels s'ajoutent quelques membres individuels; ce chœur intervient en interprétant sept chants de compositeurs vaudois, des anciens (Carlo Boller, Gustave Doret, Emile Jaques-Dalcro-

ze) aux contemporains (Robert Mermoud, Dominique Gesseney-Rappo, Blaise Mettraux et Anne-Marie Monnier, laquelle a composé le chœur final pour cette occasion). On ajoutera que des musiciens de l'harmonie La Lyre d'Echallens accompagnent les danses et deux chants.

Quel avenir ?

A la suite de ces représentations se posera inévitablement la question de l'avenir d'une telle association, car si l'ACCV a atteint un âge respectable, il faut bien admettre qu'il en est hélas de même pour une bonne partie de ses membres dont l'effectif décroît lentement chaque année, sans que pointe à l'horizon un renouvellement, et cela en dépit des efforts fournis pour intégrer les enfants. Notons toutefois que ce désintérêt pour le costume est plutôt l'apanage des Suisses romands; lors des rencontres au niveau suisse, on constate que les jeunes Suisses allemands sont encore nombreux à porter le costume de leur canton.

Voici pourtant ce qu'on peut lire sur le site www.costume-vaudois.ch: «Si l'on ne porte plus tout à fait le costume vaudois comme au début de son renouveau, il reste très vivace dans le canton. On prend plaisir à voir les jeunes s'y intéresser, attirés par des loisirs enrichissants.» Qu'on nous permette de tempérer ces propos d'un optimisme qui travestit quelque peu la réalité: d'une part, plusieurs régions du Pays de Vaud n'ont, depuis belle lurette, aucune section membre de l'ACCV, si elles en ont jamais eu (Vallée de Joux, Yverdon et environs,

Payerne, Avenches), et des sections autrefois très actives ont mis la clé sous le paillason, la dernière en date étant la Soldanelle de Moudon au début de cette année; d'autre part, aux yeux des adolescents d'aujourd'hui, porter un costume «c'est trop la honte», comme le dit à sa façon un jeune acteur dans le spectacle du 100^e, et ceci explique en partie la quasi absence de jeunes de 15 à 20 ans et plus dans le mouvement.

Pourtant, dans le contexte actuel de mondialisation, de perte d'identité et de repères, le costume traditionnel apparaît comme un solide point d'ancrage. Qu'on le veuille ou non, le porter c'est affirmer son sentiment d'appartenance à un coin de pays et revendiquer une identité, que celle-ci soit vaudoise, neuchâteloise, bernoise ou saint-galloise; c'est aussi se sentir dépositaire de traditions et de coutumes; et c'est enfin une façon parmi d'autres de s'intégrer dans la vie de son canton. Il y a donc dans tout cela des raisons d'espérer pour que «longtemps encore, [le costume fasse] partie de toutes les fêtes, qu'elles soient religieuses, culturelles ou patriotiques». Puisse l'ACCV trouver, en dépit des vents contraires, une nouvelle vigueur pour perpétuer sa belle et noble mission.

Frédéric Monnier

Le spectacle *Chapeau, le costume!* sera présenté à la salle polyvalente de Palézieux le samedi 28 mai à 20h et le dimanche 29 mai à 17h, ainsi qu'au Théâtre du Jorat à Mézières le dimanche 26 juin à 17h [Informations et réservations sur le site www.costume-vaudois.ch]

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

- 18 mai:** **Les électriciens suisses dans la tourmente: des barrages à vendre?** – avec Jean-François Dupont, docteur ingénieur-physicien EPFL, ancien responsable de prospective et de veille technologique et politique chez EOS
- 25 mai:** **Les vigneronns du Tsar** – avec Antoine Eichelberger, étudiant en histoire
- 8 juin:** **Les évolutions scolaires récentes** – avec Olivier Pichard

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

La votation sur l'asile

Cette votation n'a pas beaucoup d'importance et le texte porté par Mme Sommaruga n'est peut-être qu'une manœuvre de diversion pour masquer les insuffisances de la politique actuelle. Cette révision de la loi de 1998 (c'est déjà la cinquième, depuis le temps qu'on bricole), combattue en référendum par l'UDC, ne traite aucun des problèmes principaux : ni la définition de l'asile (droit discrétionnaire de l'Etat ou droit individuel du requérant?), ni l'afflux des faux réfugiés, ni l'industrie des passeurs, ni l'effondrement du système de Dublin (inadapté à la migration de masse), ni l'entrée dans la clandestinité des demandeurs d'asile déboutés ou las d'attendre.

Officiellement, le but principal est d'accélérer le traitement des demandes, ce que tout le monde souhaite (sauf certains requérants qui perdent opportunément leurs papiers d'identité). A cette fin, on créerait des centres fédéraux où seraient réunies toutes les personnes et organisations parties pre-

nantes à la procédure: outre les candidats réfugiés, les personnes chargées de les interroger ou de vérifier les documents, les traducteurs, les rédacteurs de procès-verbaux, les représentants juridiques et les conseillers en matière de retour; cela permettrait, espérait-on, de boucler la procédure le plus souvent dans les 140 jours. Il est plausible que ce regroupement favorise la rapidité de traitement. Mais les opposants font valoir que la durée moyenne de la procédure, de 180 jours selon eux dans 80% des cas, ne serait pas spectaculairement raccourcie, d'autant plus que les 140 jours de présence maximale (sauf prolongation...) dans un centre fédéral n'excluraient pas que le traitement de la demande dure davantage; le requérant serait alors attribué à un canton pour un temps allant jusqu'à une année. De même, les délais abrégés pour les prises de décisions ne sont que des délais d'ordre dont l'inobservation est dépourvue de sanction.

Ajoutons ceci, qui a son importance: nous ne discernons pas en quoi

le droit actuel, qui institue déjà des centres fédéraux, empêche de concentrer les intéressés et les opérations en certains lieux.

Un conseiller et représentant juridique serait attribué gratuitement à tout demandeur (sauf refus de sa part), ce que le Conseil fédéral justifie par le raccourcissement du délai de traitement. Les opposants y voient une cause prévisible de lenteur, les juristes s'entendant à faire durer les procédures. C'est un risque, et l'on peut juger luxueux, en période de crise migratoire, de généraliser cette assistance, alors que la présence d'observateurs des œuvres d'entraide est déjà garantie. Mais l'arrivant, le plus souvent démuné, ne connaît en général pas nos langues et nos usages; le conseiller qualifié, dévoué à son client, est aussi un auxiliaire de la justice dans la mesure où il éclaire le demandeur sur sa situation et sur ses chances; il serait d'ailleurs légalement tenu de le faire.

Le régime envisagé est testé depuis quelque temps dans un centre-pilote de Zurich. Le Conseil fédéral dit que c'est un succès: traitement plus rapide et baisse du taux de recours. Mais les opposants rétorquent que ce centre-pilote dispose d'un personnel une fois et demie plus nombreux qu'ailleurs.

La création de centres fédéraux – de dimensions importantes puisqu'ils doivent accueillir au moins 350 requé-

rants, sans compter les services administratifs – serait décidée par le Département fédéral de justice et police (DFJP), son approbation couvrant toutes les autorisations requises par le droit fédéral et aucun permis ou plan cantonal n'étant nécessaire. Le projet ajoute: «Le droit cantonal est pris en compte dans le cadre de la procédure d'approbation des plans et de la pesée des intérêts.» «Pris en compte»? «Pesée des intérêts»? Cela signifie que le droit cantonal, même impératif pour tout un chacun, ne serait pas forcément appliqué. On peut imaginer l'implantation d'un centre en pleine zone agricole ou dans un site protégé. Le pouvoir du DFJP s'étend d'ailleurs jusqu'à l'expropriation; à tort à nos yeux, car il n'existe aucune nécessité absolue de construire à tel endroit plutôt qu'à tel autre. Mme Sommaruga minimise: on n'exproprie que dans des cas extrêmes. Peut-être; mais les textes légaux n'en existent pas moins et témoignent d'une désinvolture inadmissible envers les cantons, les communes et les particuliers. On peut même prétendre, la Confédération pouvant déjà établir des centres pour requérants, qu'il s'agit là de la pointe de la révision.

Nous penchons donc pour le non, aucun argument n'étant par ailleurs déterminant en faveur de cette révision largement faite de faux-semblants.

Jean-François Cavin

22, v'là le superflic

Presque chaque jour, la der de 24 heures portait un héros de notre temps: politicien en herbe, sportif «de haut niveau», «activiste» d'une ONG, chercheur «bardé de diplômes» ou porte-parole de la «société civile». Cette rubrique a son vocabulaire spécifique flattant le narcissisme des «acteurs sociaux».

Martial «dégage une folle énergie» et «aime la joie», il «assume sa trentaine sans complexe»; Marco est «pétri de charme», son regard «s'allume», il «pétille» de Dieu sait quoi; Jean-Vincent est «dopé aux journées bien remplies», il «se donne les moyens» pour ne pas «stagner»; Louise, «chercheuse exigeante envers elle-même et envers autrui», déteste «les donneurs de leçons», l'ouverture au monde est «inscrite dans son ADN»; Petra vous parle de cours de yoga «devant une tisane à la fleur d'oranger» avant d'aller distribuer devant la gare des «t-shirts éthiques» (elle est «hypersensible à la justice sociale»); quant à Bernie, il «a des amis partout» et «ne croit pas en Dieu mais se demande si, quand il caresse l'écorce des arbres, ce n'est pas une prière qu'il fait».

Parmi les Romands «pétillants» et «débordants d'énergie», la der ne pouvait manquer Olivier Guéniat, superflic neuchâtelois, chauve à barbe, intellectuel à «lunettes fines», mais «homme de terrain» (probablement «déterminé» et «sans concessions»).

Quand un journaliste a besoin de pensées lumineuses sur la courbe statistique des délits, forcément en baisse, il s'adresse au chef de la police judiciaire neuchâteloise qui, en ce qui le concerne, «pétille d'intelligence, d'humour et de rationalité».

Assis sur son bureau, le pied droit sur une chaise, la main droite soutenant son menton, il pose en penseur de Rodin mâtiné d'Hamlet, avec un crâne près de son ordinateur. Ce n'est pas «à la tisane de fleur d'oranger» qu'il re-

çoit, mais «au thé vert avec pignons». Il ne boit ni ne fume, «n'a jamais succombé aux substances illicites», et pourtant «la drogue est son dada». Le superflic ne préconise pas la dépénalisation du cannabis; ça vous donnerait un air de gauchiste attardé peu au courant «des découvertes les plus récentes de la criminologie». Guéniat est trop moderne pour «dépénaliser», c'est un «scientifique» qui «détricote les a priori». Son truc à lui, c'est la régulation. Les Uruguayens ont essayé et ça marche. Guéniat s'est rendu en Amérique du Sud avec le promoteur suisse des «shootoires», Jakob Huber.

Le flic humaniste «a réponse à tout». On se demande cependant pourquoi il se donne tant de mal puisque tout est au mieux: «les défoncez et les bitures diminuent chez les jeunes» et «ils goûtent toujours plus au cannabis», ce qui convient, car celui-ci «est moins dangereux que l'alcool».

Comment se fait-il que Guéniat dispose d'une doctrine si solide? L'origine familiale l'explique: sa mère, protestante dans le Jura catholique, «activiste», «réformiste», «féministe», l'a détourné du machisme, et «l'a préservé de toute forme de religion». La religion? Une sorte de «produit» très menaçant sans doute, plus dangereux que la cocaïne.

En outre, Guéniat peut se consacrer tout entier à sa tâche exaltante, n'ayant aucun souci de famille. Il s'est juré «de ne pas se marier et de ne pas avoir d'enfants». Ceux-ci auraient pu devenir chrétiens, un malheur est vite arrivé...

«Divorcé, il est pacé avec Laura, mais de marmots, point!». En revanche, deux chattes et deux bassettes «encadrent le couple».

Sachez encore que Guéniat «préfère la dinde au poulet».

Mais arrivés à ce point, vous avez déjà rendu les armes.

Jacques Perrin

Câise-tè, batoille!

Si vous avez compris et prononcé correctement [*kèch-tè, batoy*] le titre de cet article, c'est que vous possédez déjà quelques connaissances en matière de patois vaudois. Cette injonction («Tais-toi, bavard!») est aussi le titre d'une brochure au format oblong, publiée l'an dernier par l'Association «Groupement du Dictionnaire du Patois vaudois de F. Duboux».

A la suite du livre de Bernard Gloor, *Langage des Vaudois* (dont *La Nation* n° 2021 du 26 juin 2015 s'était fait l'écho), voici une nouvelle parution ayant pour sujet le patois vaudois, et il est précisé qu'il s'agit du tome 1, une suite nous est donc promise. Ce n'est pas un dictionnaire de plus (il en existe plusieurs, dont celui de F. Duboux publié par l'Association citée ci-dessus), encore moins un ouvrage historique ou grammatical (comme celui publié en son temps par Maurice Bossard et Jules Reymond, réédité par Cabédita en 2010). La brochure se présente un peu comme une méthode d'apprentissage de langue. Elle est divisée en douze chapitres thématiques qui traitent de divers aspects de la vie du Canton (cela va de la pêche sur le lac à l'évocation des quatre saisons, en passant par l'école, la ferme, le marché, etc.); chacun de ces chapitres compte deux pages où sont présentés, agréablement illustrés par des dessins amusants et de qualité, entre trente et cinquante mots (mais aucun adjectif ou verbe), à gauche seulement en patois, à droite avec leur «traduction». En fin de volume, un lexique (qui aurait dû être, pour faciliter la recherche, général et non par thème) reprend tous ces mots

avec leur sens en français. Mais le petit plus par rapport aux ouvrages cités ci-dessus, c'est le CD accompagnant la brochure et permettant de prononcer correctement chacun de ces mots.

Certains n'offrent aucune difficulté de compréhension, par exemple *la fau*, *lo paillesson* ou *lo tapi*, mais attention aux faux amis: *lo radî* n'est pas une racine comestible ou un membre du grand vieux parti, mais le radeau; *lo moïno* est une bassinoire et n'a donc rien à voir avec un oiseau. Nul besoin d'être un expert en étymologie pour comprendre d'où vient le mot *lè cacàire*, autrement dit les toilettes... Si votre voisin écoute le soir sa musique trop fort, dites-lui de diminuer sa sono pour que vous puissiez pleinement profiter de votre *sono*, autrement dit votre sommeil (du latin *somnium*). Quant à l'enseignant qui demanderait à un élève de laver *la palette naïre* avec *l'épondze*, il n'est pas certain que l'élève en question sache que faire avec cette éponge!

Sur chaque page de droite figurent deux phrases en patois avec leur traduction, nous vous en proposons ci-après trois, mais uniquement en patois: *Sami pougne àò djù de niu. Dèni balye à medzî ô tsat. Ào curtî, l'è l'hàora d'âiguièyi lè salârdè*. Si vous ne les comprenez pas ou que partiellement, l'acquisition de cette brochure vous est fortement recommandée!

Référence: *Câise-te, batoille, Le patois vaudois en sons et en images*, Association «Groupement du Dictionnaire du Patois vaudois de F. Duboux», 2015.

Fr. M.

Engagement aux frontières et solidité sociale de l'armée

La Nation n° 2041 a évoqué le discours prononcé par le conseiller fédéral Guy Parmelin devant l'assemblée des délégués de la Fédération patronale vaudoise, le 23 mars dernier. Le nouveau chef du DDPS a abordé un sujet sensible et actuel : l'engagement de l'armée pour appuyer les autorités civiles dans la gestion d'un afflux migratoire massif. Le 12 avril, l'armée a confirmé sa volonté d'accroître sa disponibilité. Elle a précisé que les dates de quatre cours de répétition avaient été adaptées, afin d'assurer la liberté d'action dans la planification du personnel pour un engagement éventuel cet été.

Ce scénario a été exercé récemment dans le cadre de CONEX 15. Il s'agissait d'un exercice de troupe dans lequel le Conseil fédéral demandait à l'armée de renforcer le corps des gardes-frontières et d'apporter une aide aux partenaires civils et cantonaux. Contrôler, canaliser et continger des flots de migrants à nos frontières n'est donc pas un thème nouveau pour les militaires. Ce type de mission subsidiaire permet au contraire de renouer avec la protection et la sécurité du territoire. C'est ici le rôle originel de la Confédération, dont le fondement *n'est pas d'avoir une armée mais d'être une armée* (Gonzague de Reynold). Ce type d'engagement concret permettrait par ailleurs à notre armée de démontrer son savoir-faire à la population et de gagner en crédibilité chez nos voisins. Ils perçoivent trop souvent celle-ci comme une brillante *armée d'instruction*, mais très inexpérimentée sur le théâtre des opérations.

Dans son discours, M. Parmelin a précisé qu'un engagement pour un mandat *non planifié* – nous ne parlons pas encore ici de service actif (ou de *mobilisation*) – nécessiterait un réagencement (confirmé le 12 avril) mais aussi un allongement de certains cours de répétition. Afin de rassurer son audience, le conseiller fédéral a argumenté : « *Cela nécessitera aussi l'engagement des cadres, et même de patrons, qui sont souvent les mêmes dans vos entreprises que dans l'armée. C'est là le prix du modèle de milice. L'armée forme vos cadres mais ceux-ci doivent constituer son ossature en cas de besoin.* »

Cette argumentation était sans doute recevable à l'époque où le caporal Parmelin terminait son paiement

de galons. Certains de ses arguments restent sans doute valables devant la Fédération patronale vaudoise. Elle représente encore et globalement un patronat entrepreneurial et local, attaché au système de milice. Malheureusement, cette rhétorique devient franchement bancal lorsqu'on la confronte à la réalité que le sous-signé, économiste et officier de milice, a pu vivre dans certaines multinationales.

Rappelons d'emblée que l'armée ne forme plus qu'une infime partie des cadres de l'économie. Pour ces employés, l'absence due au service militaire représente souvent une diminution de salaire, en particulier chez les cadres bancaires, dont la rémunération variable et discrétionnaire – qui représente parfois plus de 50% de leur revenu – dépend de la performance et donc de la présence au travail. L'assurance perte de gain (APG) ne compense évidemment pas les *bonus* et les temps partiels, puisque le service militaire se fait toujours *au minimum* à 100%. D'une manière générale, l'APG se révèle peu adaptée aux professions libérales et surtout aux nouvelles formes de travail issues de la transformation numérique : auto-entrepreneur, travailleur indépendant, *jobsharing*, télé-travail nomade, etc.

Les avantages économiques (solde, supplément de solde, APG, assurance maladie) et sociaux (formations, réseau, camaraderie, prestige, etc.) que peuvent procurer le service militaire ne compensent que peu les pertes engendrées. Certains employeurs n'hésitent plus à demander – en toute illégalité – à leurs employés de se faire réformer. En contrepartie, ils s'engagent à prendre en charge la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Un autre problème est la trop grande attractivité du service civil. Elle fait perdre par année environ 5'500 personnes aux effectifs militaires – parfois même des officiers. Cela pourrait à terme empêcher l'armée de remplir certaines missions.

Par ailleurs, les cadres de l'économie sont confrontés à une concurrence interne déloyale – que favorise la crise économique. Elle les voit se faire subtiliser des clients ou des mandats lors de leurs absences répétées au service militaire. Cette concurrence directe, pour laquelle l'idée de milice est souvent un concept abstrait, est composée de cette part grandissante dans l'économie que sont les réformés, les civilistes, les étrangers et les femmes – leur maternité, il est vrai, compense «classiquement» le service militaire. Cette situation bénéficie aussi aux «expats» à hauts revenus. Ils profitent souvent en *passager clandestin* de la sécurité nationale, ce bien public produit par le citoyen-soldat suisse qui n'a pas la «chance» de détenir une autre nationalité qui lui permettrait d'éviter l'obligation constitutionnelle de servir.

Le coût d'opportunité du service militaire pour le citoyen-soldat n'a cessé d'augmenter ces dernières an-

nées. S'il décide de faire de l'avancement, ce coût ne cessera d'augmenter avec l'âge et le grade. Dans les faits, il est aujourd'hui devenu très difficile de concilier une carrière de cadre dans l'économie au-delà de la fonction de chef de section et de l'âge critique des 30 ans. Le DEVA, avec son cursus de cadre allongé et son armée à petits effectifs, ne fera qu'accentuer ce phénomène préexistant. En cas d'engagement prolongé, ce phénomène et ses problèmes sociaux inhérents se développeront d'une manière exponentielle. *Le prix du modèle de milice* évoqué par M. Parmelin est en réalité bien plus élevé que 5 milliards de francs, puisque ce budget n'inclut pas le coût économique et social du service militaire pour l'employeur et le citoyen-soldat.

Le souverain a confirmé plusieurs fois en votation son attachement à l'armée de milice. Ces colonnes se sont engagées en faveur de cette victoire. Toutefois, si l'insécurité a un prix, la sécurité a un coût. Il n'est pas acceptable que l'ensemble de la population encaisse les *dividendes de la paix* en transférant le coût de la sécurité produite par l'armée – de surcroît pour de la sécurité intérieure – sur ce qui est aujourd'hui devenu *de fait* une minorité discriminée : le citoyen-soldat de sexe masculin, mono-national, âgé de 18 à 35 ans, apte

au service et qui ne *triche pas* avec la conscription obligatoire.

La Confédération a commencé à intégrer cette problématique dans sa planification, mais d'une manière insuffisante si elle souhaite continuer à attirer des talents. Dans le cadre du DEVA, il est par exemple prévu qu'elle puisse octroyer une contribution financière pour suivre des formations civiles (*Ausbildungsgutschrift*) aux miliciens accomplissant de l'avancement. De plus, les formations militaires sont désormais valorisées par des certifications indépendantes et par l'octroi de crédits ECTS dans certaines universités.

L'économie se devra également d'apporter des solutions. Faut-il lui rappeler que la sécurité est une condition *sine qua non* de la prospérité? Une piste à explorer est la création d'un partenariat public-privé, sur le modèle des *veterans integration programs* américains, dont le but serait de favoriser la réinsertion des officiers de milice et des éventuels «mobilisés» dans une économie et une société qui auront facilement pu les remplacer.

Il s'agit ici de questions sociales que la droite libérale n'aime pas aborder, craignant de faire le jeu de ses adversaires. Toutefois, si le monde de l'économie et la Confédération n'affrontent pas ces problèmes, la gauche finira par obtenir l'abolition de l'obligation de servir – et corollairement de l'armée. Il convient de ne pas en être les complices.

Alain Mermoud



Marguerite verte et autres vacheries

La Suisse, c'est l'argent, les vaches et la démocratie directe. Les trois se rejoignent parfois. Alors que le peuple et les cantons s'appêtent à voter sur l'«initiative vache à lait», qui demande que l'argent de la route revienne à la route, un comité de paysans écolos-alternatifs vient de déposer une «initiative pour les vaches à cornes», qui revendique des subventions fédérales pour lesdits animaux. Des cornes d'abondance, donc.

LE COIN DU RONCHON

Alors quoi? Vache à lait qui en a marre de payer pour les autres, ou vaches à cornes qui veulent faire payer les autres? *La Nation* vote OUI à la première, c'est assez rare pour être signalé. (Et ce qui est rare est cher, à juste titre. Merci de soutenir *La Nation!*) Quant à la thématique du «revenu de base inconditionnel» pour bovidés cornus, nous pencherions plutôt pour une solution fédéraliste: qu'y a-t-il de commun, nous vous le deman-

dons, entre une vache fribourgeoise, d'Hérens ou du Simmental? Il y en a des brunes, des tachetées, des noires et blanches et des grises, et cette multiculturalité qui enrichit le quotidien des Helvètes (surtout en matières grasses) doit être préservée. Plaidons donc pour le droit à l'autodétermination: chaque canton doit pouvoir décider s'il veut des vaches avec ou sans cornes, avec cornes et avec subventions, ou avec cornes sans subventions. Seul cas délicat: Uri, ou un renoncement aux cornes nécessiterait une retouche de l'écuillon par un bon hérauldiste (on en trouve à des prix très compétitifs, mais non subventionnés par la Confédération).

Il n'en reste pas moins que, taxée ou subventionnée, la vache pollue l'air pur de nos montagnes. La vraie révolution interviendra donc lorsqu'on aura inventé une race bovine sans émissions de méthane après digestion. Cette vache «100% durable» (verte, peut-être?) – appelons-la *Marguerite* – deviendra une icône de la mobilité individuelle eco-responsable, et à ce titre elle sera exonérée de la taxe CO₂ sans qu'il faille lancer une initiative populaire pour cela. Elle en rira.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges